

Le 8 juillet 2016

## Compte-rendu du CTR du 7 juillet 2016

### Ordre du jour

#### Points soumis aux votes :

- 1) Reclassement des postes comptables
- 2) Arrêté modificatif direction impôts service
- 3) Arrêté modificatif de réorganisation de la DGFIP (Serv Centraux)
- 4) Modification des assignations comptables
- 5) Généralisation des pôles interrégionaux de programmation
- 6) Généralisation des pôles pénaux interrégionaux
- 7) Gestion de la redevance permis de conduire : désignation du comptable et modification de l'arrêté sur la gestion du timbre dématérialisé
- 8) Forfait post stationnement : désignation du comptable chargé du recouvrement

#### Points pour information :

- 9) Dispositif de coopération SNCF/DGFIP

### Réponses du DG suite aux propos liminaires

Des réponses du Directeur Général aux différentes déclarations liminaires nous retiendrons :

*Son optimisme au regard du prochain schéma d'emplois et budgétaire de la DGFIP.*

*Son volontarisme et sa confiance concernant la mise en place du prélèvement à la source.*

*Son annonce du recrutement de 400 cadres C (ordre de grandeur) sur les listes complémentaires.*

*Son discours sur le dialogue social et son apparente volonté de le faire vivre.*

*Son annonce sur le règlement à venir de la situation des A encadrants*

Un optimisme refroidi par les premières fuites faisant état de 1 562 suppressions d'emplois au ministère et une baisse significative du budget de fonctionnement (-165 millions) qui viennent corroborer nos inquiétudes. **Nous avons qualifié cette orientation de scandaleuse.** Le PAS devrait générer une forte augmentation des sollicitations qui seront concentrées sur les plates-formes téléphoniques (CIS, CDC, CPS, Toscane).

Le recrutement de 400 C est largement insuffisant et incohérent et **nous avons à nouveau revendiqué l'appel aux autres listes complémentaires en rappelant notamment qu'à l'issue du mouvement de mutation des cadres B le déficit en emploi est également criant.**

**Concernant PPCR**, le Directeur Général juge que les évolutions vont dans le bon sens compte tenu du contexte budgétaire. Il considère à ce titre qu'un dispositif qui coûte quelques dizaines de millions d'euros au budget de l'état ne peut être analysé comme un effort marqué du sceau de la rigueur. Nous lui avons rappelé que le non-protocole PPCR dans sa version revalorisation des grilles indiciaire ne couvre nullement les pertes de pouvoir d'achat subies par les agents au cours de ces dernières années. Pour nous le compte n'y est pas en matière de revalorisation de carrière.

Sur le dialogue social, nous jugerons sur pièces.

### Point n°1

Solidaires Finances Publiques a réitéré ses remarques et revendications (repyramidage) sur la méthode de classement. La DG a indiqué qu'elle était prête à évoluer sur ce point et proposera une phase de discussion à partir de la rentrée.

Nous avons insisté sur les conséquences RH de ce reclassement, notamment en lien avec les discussions en cours sur la transposition de PPCR à la DGFIP.

Nous nous sommes enfin fait l'écho des incompréhensions et du malaise de nombreux comptables et chefs de services concernant ce classement.

Solidaires Finances Publiques a demandé la communication du classement des postes comptables par famille et par ordre décroissant. Le Directeur Général s'est engagé à y réfléchir, mais ne veut pas que cela pose plus de problèmes que ça n'en règle. Nous avons soutenu en séance qu'il y avait plus de risques à jouer la carte de l'opacité que celle de la transparence.

Ce point à l'ordre du jour, a également amené à avoir un nouvel échange rapide sur la mise en œuvre de PPCR à la DGFIP plus particulièrement pour la catégorie A. Solidaires Finances Publiques a souligné que les propositions de l'administration étaient globalement insatisfaisantes et très éloignées des attentes légitimes des agents.

#### **Vote contre unanime**

#### **Point 2**

L'examen de projet d'arrêté modificatif a été l'occasion d'un long échange sur l'avenir du CIS et plus largement sur la problématique des plateformes, dont les CDC. Solidaires Finances Publiques a rappelé ses oppositions et ses revendications en matière de conditions de travail et de régimes indemnitaires.

Le DG n'a pas franchement répondu à nos interrogations concernant la généralisation des CDC et la pérennité des CIS.

Il a annoncé la tenue d'un groupe de travail à la rentrée sur l'ensemble de la problématique des plateformes.

**Au final, le projet d'arrêté modificatif n'a pas mis au vote et ce point de l'ordre du jour retiré.**

#### **Points 3-5-6**

Solidaires Finances Publiques est intervenu globalement sur ces trois sujets, dans la mesure où un des éléments constitutifs de l'arrêté modificatif concernait les services du contrôle fiscal. Nous avons donc insisté sur la chaîne de

travail du contrôle fiscal, sans omettre les services de gestion et de recouvrement, pour réaffirmer que si l'organisation structurelle des services dédiés à cette mission essentielle était importante, les évolutions proposées ne pouvaient pas à elles seules résoudre la question des moyens humains, juridiques, technologiques et budgétaires. Nous avons en outre rappelé que des alternatives pertinentes aux pôles interrégionaux existaient, mais que nos propositions en la matière n'avaient pas retenu l'attention de nos interlocuteurs.

Les autres points de l'arrêté touchaient à la réorganisation de la direction de l'immobilier de l'État, pour laquelle nous n'avons pas d'objection majeure, et sur celle des bureaux SPIB.

Sur celle-ci, qui se tient du point de vue théorique, nous avons indiqué que les pistes concernant la possibilité de moduler la DGF en fonction de la volonté des directions à faire des économies nous paraissaient fort dangereuses.

Solidaires Finances Publiques a réitéré son opposition aux restructurations massives des services du Domaine au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### **Vote contre unanime**

#### **Point 4**

L'évolution sur 3 ans de la carte des assignations comptable est la résultante des réformes territoriales. Nous n'avons guère de prise sur celle-ci, si ce n'est sur les problématiques RH sur lesquelles nous avons lourdement insisté, pour demander notamment une mise en phase entre les dates de transferts et les mouvements de mutation et également sur les dispositifs de formation tant pour les agents qui suivaient leurs missions que pour les autres. La DG a indiqué qu'elle portait une attention toute particulière à ces problématiques !

Solidaires Finances Publiques a une nouvelle fois réitéré son argumentaire sur les possibilités offertes par l'usage des TIC à l'avantage des personnels et du maintien des implantations.

#### **Vote contre unanime**

#### **Point 7- 8**

Solidaires Finances Publiques a dénoncé le re-

Le 8 juillet 2016

cours de plus en plus fréquent, y compris par le législateur, à des solutions permettant l'externalisation de missions et renforçant la logique d'e-administration. Concernant la gestion de la redevance due au titre de l'épreuve théorique générale du permis de conduire nous avons regretté que l'usager n'ait accès qu'à un seul mode de paiement, dématérialisé. Quant aux modalités retenues pour gérer le reversement du forfait de post-stationnement aux collectivités bénéficiaires, nous critiqué le fait que les collectivités puissent avoir recours à des opérateurs extérieurs à la DGFIP. Pour la gestion confiée à la DGFIP le mode opératoire retenu semble complexe notamment en cas de contentieux. Dans les deux cas, la DRFIP 35 sera en charge de la gestion de ces opérations et aucune information ne nous a été donnée sur les conséquences de ces charges nouvelles sur le fonctionnement du service et aucun renfort en emploi n'est prévu. C'est pourquoi nous avons demandé une étude d'impact sur la mise en œuvre de ces deux orientations. Nous avons voté contre le projet d'arrêté sur la gestion de la redevance et nous avons refusé sur l'arrêté relatif à la gestion du forfait post-stationnement compte tenu du flou entourant ce dispositif.

### Point 9

L'expérimentation d'une coopération entre la DGFIP et la SNCF conduira 4 agents SNCF à intégrer en septembre 2016 les Trésoreries Amendes des Alpes Maritimes, du Cher, du Pas de Calais et des Yvelines. Solidaires Finances Publiques a exprimé ses interrogations face à cette initiative, et exigé que le statut, la doctrine d'emploi et les modalités concrètes de gestion de ces agents soient claires et connues. Le DG s'est engagé à donner une information plus complète...

**Ce point n'était pas soumis à l'avis du CTR.**

### Questions diverses

**Dircofi Centre :** Nous avons évoqué la situation de la Dircofi Centre et les attentes des personnels. Le DG a indiqué que plusieurs pistes étaient ouvertes, l'objectif étant de trouver des solutions utiles à la collectivité et satisfaisantes

pour les agents. Ce sujet fera l'objet de discussions spécifiques à l'automne. .

**Rentrée 2016 :** Solidaires Finances a demandé que les inspecteurs stagiaires soient appelés à rejoindre l'Enfip le lundi 5/9 et non le jeudi 1/09, avec bien entendu une nomination dans le grade au 1/09/2016. Ce point va être examiné par la centrale. Nous avons rappelé les difficultés rencontrées par les cadres C en formation initiale et exigé la révision de leur statut indemnitaire qui ne couvre que très partiellement les frais qu'ils engagent au cours de la formation en école.

**ZUS :** Suite à la réunion du 11 avril, la Direction Générale avait annoncé la diffusion d'une note précisant les modalités de paiement de la période non prescrite. Cette note n'étant toujours pas diffusée, nous avons insisté sur l'urgence de sa diffusion pour que les agents concernés puissent voir leur situation régularisée sans délai. Le bureau RH1A a précisé que la note était la signature. À suivre ...

**Action sociale :** Nous avons réaffirmé notre attachement au maintien des petits sites de restauration, en effet, des informations laissent entrevoir que l'administration pourrait les remettre en cause dès lors qu'ils couvrent moins de 50 rationnaires. Pour Solidaires Finances Publiques l'accès à la restauration collective et à des repas équilibrés sont des sujets éminemment importants en matière de CDVT. Le Directeur Général devant quitter la séance, la réponse nous sera apportée ultérieurement.

**MGEFI :** Une réorganisation interne à la mutuelle va conduire des agents de celle-ci, fonctionnaire de la DGFIP à réintégrer les services. Nous avons demandé de la transparence en la matière et un suivi attentif et social des situations, dans le respect des droits des agents.

**Été :** Nous avons rappelé la nécessité de mieux cadrer la mise en œuvre des dispositions à prendre en cas de fortes chaleurs, et la réactivité nécessaire.